



Seule fédération reconnue par la Ministère de la Communauté française et le Centre Mondial de Tokyo. Affiliée au Belgian Aïkikai. Membre de la Fédération Internationale d'Aïkido, de l'AISF et du Comité Olympique et Interfédéral belge.

Siège : Place Marcel Broodthaers 8 bte 5 à 1060 Bruxelles
Téléphone : +32 (0)2 537 47 62
Url : www.aikido.be E-mail : afa@aikido.be
Numéro BCE : 0419.398.108

1/2

- FORMULAIRE D'INSCRIPTION A UN EXAMEN FEDERAL -

A remplir en lettres MAJUSCULES

Coordonnées du/de la candidat-e

Nom : Prénom :

Licence N° :

Téléphone: + E-mail :@.....

Vérification des conditions d'inscription à l'examen

(*biffer mention inutile)

- Date du début de la pratique : / /
- Grade actuel : ----- Kyu / Dan* obtenu le : / / par examen / *Kagami Biraki* *
- Inscription à l'examen pour le grade : ----- Dan
- S'agit-il d'une nouvelle tentative, après un précédent examen infructueux pour ce grade ? Oui / Non*
Si oui, date de la tentative précédente : ___ / ___ / _____
- Nombre d'heures de stages AFA, effectuées depuis le début de la pratique pour les candidats *Shodan* ou depuis l'examen précédent pour les autres candidats :

Commentaires éventuels du/de la candidat-e quant aux conditions

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Information quant à la délivrance et au coût des diplômes fédéral et Aïkikai

En cas de réussite de l'examen, l'Association Francophone d'Aïkido (AFA) décernera un diplôme fédéral gratuitement.

La délivrance du diplôme Aïkikai décerné par l'Hombu Dojo est conditionnée en un paiement dont le montant dépend du grade obtenu. L'AFA intervient à concurrence de 50% de frais à partir du grade *Nidan*.

	Coût total	Intervention de l'AFA
<i>Shodan</i>	€ 110	néant, soit 110 € à charge du diplômé
<i>Nidan</i>	€ 100	50%, soit 50 € à charge du diplômé
<i>Sandan</i>	€ 150	50%, soit 75 € à charge du diplômé
<i>Yondan</i>	€ 200	50%, soit 100 € à charge du diplômé

Vous souhaitez vous inscrire à la prochaine session d'examen fédéral organisée par l'AFA.
 Pour procéder à l'inscription de votre candidature, l'AFA devra procéder à un traitement de données à caractère personnel vous concernant au sens du règlement 2016/679. L'AFA accorde une importance particulière au respect de votre vie privée et à la protection de vos données.
 Si vous souhaitez en savoir plus sur notre politique en matière de protection de la vie privée, consultez notre politique en matière de vie privée (www.aikido.be) ou contactez-nous à afa@aikido.be

Que faire pour valider ma demande d'inscription ?

- Après avoir complété et signé ce formulaire, je l'envoie par courrier ordinaire au secrétariat de la fédération : AFA Asbl, 8 place Marcel Broodthaers boîte 5 à 1060 Bruxelles ou de préférence **par courriel au format PDF** à l'adresse : afa@aikido.be
- Je joins à cet envoi une photo d'identité **récente** qui, en cas de réussite, pourra être publiée avec les résultats des examens dans la revue "Flash Aïkido". Cette photo répond aux critères suivants: portrait (tête et haut du corps), en *keikogi*, sur fond blanc, format 4/3, résolution de 300 dpi au moins.
- Au plus tard **dix jours** avant la présentation de mon examen, je verse la somme de **25,00 EUR**, non remboursable, pour le droit d'inscription à l'examen fédéral sur le compte bancaire de l'AFA : **BE96 7925 6716 4005** en précisant en communication : Examen – Nom Prénom

Date : / /

Signatures * :

Candidat-e

Dojo Cho

* Tout participant est soumis à une obligation de discrétion concernant l'examen fédéral.

Que faire après la réussite de mon examen ?

- Pour les grades au-dessus de *Shodan*, je remets mon **carnet yudansha** immédiatement après l'annonce de la réussite de l'examen au secrétaire de la commission technique.
- Au plus tard dans les **quinze jours** de la présentation de mon examen, je paie la somme correspondant au grade présenté par virement sur le compte de l'AFA n° **BE96 7925 6716 4005** en précisant en communication : Grade – Nom Prénom.

Tout paiement effectué après le délai de quinze jours sera comptabilisé et traité lors de l'introduction du dossier de candidature de la session d'examen qui suit le paiement. Aucune demande ne sera introduite auprès du Hombu Dojo tant que le paiement n'aura pas été perçu.